

Abrogation de règlement de citation depuis 1986

Sites patrimoniaux

- Ferme Chalifoux-Lockman (07 - Saint-André-Avellin)
- Partie du coeur du village de la municipalité de Saint-Vallier (12 - Saint-Vallier)
 - Le règlement de citation a été abrogé pour être immédiatement repris. Le site est donc actuellement cité
- Site du patrimoine de l'Église-Saint-Andrew-et-Saint-John (02-Saguenay)
- Site occupé par Domremy-Montreal (06 – Montréal)
- Site patrimonial de l'Église-Notre-Dame-de-Grâce (02 – Saguenay)
- Site patrimonial de l'Église-Saint-Joachim (02 – Saguenay)
- Site patrimonial de l'Église-Saint-Nom-de-Jésus (02 – Saguenay)
- Site du patrimoine de l'Église-de-Notre-Dame-de-Fatima (02 - Saguenay)

Immeubles patrimoniaux

- 162, rue de la Gare (02 – Chambord)
- 289, route 138 (03 - Saint-Augustin-de-Desmaures)
- 4103, chemin Saint-Anicet (démoli) (02 – Saguenay)
- 5, rue de l'Église Nord (16 – Lacolle)
- 95, rue Court (démoli) (07 – Gatineau)
- Ancien Cinéma Capitol (démoli) (02 – Saguenay)
- Ancien couvent de la Congrégation-de-Notre-Dame (14 - L'Assomption)
 - Le règlement de citation a été abrogé pour être immédiatement repris. L'immeuble est donc actuellement cité
- Ancien entrepôt frigorifique (démoli) (11 - Carleton-sur-Mer)
- Ancien hôtel de ville de Saint-Jérôme (15 - Saint-Jérôme)
 - Le règlement de citation a été abrogé pour être immédiatement repris. L'immeuble est donc actuellement cité
- Ancienne école du rang Saint-Martin (démolie) (02 – Saguenay)
- Auberge Grand-Mère (démoli) (04 – Shawinigan)
- Bloc Scott (démoli) (07 – Gatineau)
- Cathédrale de Saint-Jérôme (15 - Saint-Jérôme)
 - Le règlement de citation a été abrogé pour être immédiatement repris. L'immeuble est donc actuellement cité
- Charnier de Sainte-Agathe (démoli) (15 - Sainte-Agathe-des-Monts)
- Château d'eau de la rue Dominion (05 – Waterville)
 - Le règlement de citation a été abrogé pour être immédiatement repris. L'immeuble est donc actuellement cité
- Couvent Saint-Isidore (démoli) (06 – Montréal)
- Édifice de comté / Bureau d'enregistrement (16 - Saint-Liboire)
- Édifice Eastern-Townships-Bank (05 - Lac-Mégantic)
- Grange Adolphe-Gagnon (01 - Saint-Fabien)
- Grange-étable Marcheterre (01 - Métis-sur-Mer)

- Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré (démoli) (03 - Sainte-Anne-de-Beaupré)
- Hôtel de ville (démoli) (02 – Labrecque)
- Maison Bourgoïn (01 – Price)
- Maison Desrosiers (démolie) (01 – Rimouski)
- Maison du bedeau (démolie) (07 – Papineauville)
- Maison Georges-Pépin (démolie) (12 - Saint-Éphrem-de-Beauce)
- Maison Georges-Poulin (démolie) (12 - Saint-Éphrem-de-Beauce)
- Maison Joseph-Cyprien-Bluteau (démolie) (02 – Saguenay)
- Maison Odilon-Vallée (01 – Amqui)
- Maison Painchaud (02 - Saint-Félicien)
- Moulin à scie à vapeur de Festubert (04 - La Tuque)
- Moulin de Beaumont (12 – Beaumont)
 - La citation visait initialement le moulin comme immeuble patrimonial. Elle a été abrogée, puis le moulin et son environnement ont été cités comme site patrimonial. Le moulin est donc protégé.
- Pont de Capelton (démoli) (05 – Hatley)
- Premier cimetière de Saint-Éphrem (12 - Saint-Éphrem-de-Beauce)
- Presbytère de Saint-Jérôme (15 - Saint-Jérôme)
 - Le règlement de citation a été abrogé pour être immédiatement repris. L'immeuble est donc actuellement cité
- Voie ferrée du Québec Central (12 - Saint-Éphrem-de-Beauce)
- Maison Chalifoux-Lockman (07 - Saint-André-Avellin)
- Résidence Guy-Guibault (14 – Joliette)